# Politique de prévention de l'esclavage moderne et de la traite des personnes de Cowater International

*Dernière révision : 1er juillet 2023*

## 1 Objectif et champ d'application

Cowater International (« Cowater ») s'engage à respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées. En tant qu'entreprise, nous menons nos activités avec honnêteté, intégrité et conformément à toutes les lois applicables. Nous avons développé et mis en œuvre les principales bonnes pratiques suivantes pour nous assurer de respecter et de dépasser nos obligations en matière de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des personnes reconnaît la nécessité d'une amélioration continue. Nous surveillerons et examinerons la politique et, le cas échéant, l'adapterons pour refléter l'évolution des exigences commerciales et culturelles.

## 2 Définitions

*Les définitions ci-dessous sur la traite des personnes et l'esclavage moderne ont été adaptées de celles des Nations Unies.*

| | |
|---|---|
| Autorité compétente : | Le terme « Autorité compétente » représente le président-directeur général de Cowater ou tout membre de l'équipe de direction, les ressources humaines, les vice-présidents de Cowater ou leurs représentants désignés ou les directeurs et responsables de projet en position de prendre des décisions sur les prochaines étapes et actions résultant d'allégations de non-conformité au Code de déontologie et d'éthique professionnelle et aux Politiques. |
| Personnel contractuel : | Toute personne ayant une relation contractuelle avec Cowater, y compris le personnel des projets, les consultants, les associés, etc. |
| Employé : | Toute personne employée par Cowater, affiliée à ou travaillant à partir d'un des bureaux du siège social. |
| Trafic de personnes : | Le trafic de personnes est le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes par la force, la fraude ou la tromperie, dans le but de les exploiter à des fins lucratives. |
| Esclavage moderne : | L'esclavage moderne fait référence aux situations d'exploitation qu'une personne ne peut pas refuser ou quitter en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir. L'esclavage moderne est un terme générique qui couvre des pratiques telles que le travail forcé, le travail des enfants, la servitude pour dettes, le mariage forcé et la traite des personnes. L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de l'Homme. |

# 3 Énoncé de politique

Cowater interdit strictement le recours à l'esclavage moderne et à la traite des personnes dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes engagés et continuerons à nous engager à mettre en œuvre des systèmes et des contrôles visant à nous assurer que l'esclavage moderne et la traite des personnes n'ont lieu nulle part au sein de notre organisation ou dans aucune de nos chaînes d'approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes élevées.

Cowater a pour politique de s'opposer vigoureusement à l'esclavage moderne et à la traite des personnes. À ce titre :

- nous ne tolérons pas et ne tolérerons pas la traite des personnes ou l'esclavage moderne dans aucun aspect de nos propre activités ;
- nous nous engageons à lutter contre toute activité présumée de traite des personnes et d'esclavage moderne dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement ;
- nous collaborerons avec d'autres organisations pour présenter un front uni contre la traite des personnes et l'esclavage moderne dans notre environnement de travail étendu ; et
- nous veillerons à ce que nos employés et sous-traitants soient conscients des risques de traite des personnes et d'esclavage moderne et à fournir un soutien lorsqu'un tel risque est détecté et signalé, conformément aux lois applicables.

# 4 Responsabilité de Cowater

Les employés et sous-traitants de Cowater ont la responsabilité directe de respecter la Politique de lutte contre l'esclavage moderne et de traite des personnes de Cowater, notamment l'obligation de :

- donner l'exemple d'un comportement éthique conformément à la présente Politique ; et
- signaler tout problème à un membre de l'Autorité compétente si vous avez une quelconque raison de soupçonner un problème de traite des personnes ou d'esclavage moderne, que vous-même ou Cowater soyez directement concernés ou non.

Bien que Cowater adopte une position résolue en matière de conformité à la Politique sur l'esclavage moderne et le trafic de personnes, sa responsabilité en matière de lutte contre ces problèmes en dehors de sa chaîne d'approvisionnement et de son environnement de travail plus général a des limites. Par conséquent, la présente Politique n'établit pas de responsabilité de la part du personnel de Cowater (y compris ses employés et sous-traitants) de faire quoi que ce soit de plus que de signaler toute préoccupation réelle ou suspectée d'esclavage moderne et de traite des personnes. L'équipe de direction de Cowater est tenue de décider de toute action relative à l'esclavage moderne et au signalement de la traite des personnes, notamment toute collaboration avec d'autres organisations, le cas échéant.

# 5 Mesures de protection

Cowater, ses employés et sous-traitants tiennent les rôles suivants dans le soutien et le respect des mesures de protection contre l'esclavage moderne et la traite des personnes :

## 5.1 Rôle de Cowater

- l'examen périodique de nos processus contractuels garantit que nos contrats avec des tiers comportent une clause d'interdiction spécifique de recours à l'esclavage moderne et à la traite des personnes ;
- Cowater peut demander à tout moment que des tiers agissant en tant qu'intermédiaire entre Cowater, ses employés et/ou sous-traitants signent une attestation de respect de notre Code de déontologie et d'éthique professionnelle et des politiques associés, y compris la présente Politique ;
- Cowater envisagera des audits des fournisseurs pour vérifier leur conformité à la présente Politique, dans des circonstances justifiées, dans le cadre de son processus d'évaluation des risques et de diligence raisonnable ; et
- Cowater enquêtera sur tout signalement d'esclavage moderne dans toute partie de son organisation ou chaîne d'approvisionnement et cherchera à trouver une solution conformément aux lois applicables.

## 5.2 Rôle des employés et des sous-traitants

- Les employés et sous-traitants prendront connaissance de notre Code de déontologie et d'éthique professionnelle, qui comprend la présente Politique, et attesteront avoir suivi une formation à l'embauche et/ou une formation annuelle ;
- respect d'une tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et de la traite des personnes dans notre organisation et dans nos chaînes d'approvisionnement ;
- refus de s'engager dans, faciliter ou ne pas signaler toute activité qui pourrait entraîner ou suggérer une violation de la présente Politique ; et
- signalement de toute activité suspectée d'esclavage moderne ou de traite des personnes à l'Autorité compétente.

# 6 Transparence dans les chaînes d'approvisionnement

Les projets de Cowater nécessitent la mobilisation du personnel, de l'équipement source, de l'allocation des ressources et des opérations dans des environnements de travail complexes, ce qui accroît les risques potentiels d'esclavage moderne et de traite des personnes dans nos chaînes d'approvisionnement. Notre propre travail est protégé par nos normes internes ainsi que celles de nos clients et nous insistons pour que nos fournisseurs directs se conforment à ces normes. Nous sommes conscients que nous devons mettre en évidence l'esclavage moderne et la traite des personnes qui peuvent avoir lieu dans nos chaînes d'approvisionnement et prendre des mesures pour y remédier. À ces fins, Cowater maintient diligemment des pratiques transparentes lorsque la Société durant le processus de sollicitation de propositions et d'appels d'offres concurrentiels pour tout approvisionnement.

# 7 Gestion des risques et diligence raisonnable

Comme précisé dans son Code de déontologie et d'éthique professionnelle, Cowater effectue des diligences raisonnables lorsqu'elle envisage tout partenaire ou fournisseur considéré comme présentant un risque dans ce domaine. Cela inclut, sans s'y limiter, une base de données exhaustive en temps réel de tous les avis de sanctions mondiaux ainsi que des organismes de réglementation et d'application de la loi et des informations défavorables dans le domaine public. Cowater peut exiger des preuves de pratiques de travail éthiques ou poursuivre une enquête plus approfondie avant de s'engager dans un contrat de service ou une collaboration pour s'assurer que le risque est minimisé.

Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, Cowater s'assure que les fournisseurs ne font l'objet d'aucun rapport concernant :

- l'exploitation d'enfants ;
- le trafic de personnes ;
- le travail forcé et l'esclavage ; et/ou
- l'exploitation sexuelle.

# 8 Indicateurs de sensibilisation, de formation et de performance sur l'esclavage moderne et la traite des personnes

Les employés et sous-traitants sont tenus de respecter le Code de déontologie et d'éthique professionnelle de Cowater qui interdit tout engagement avec, ou toute utilisation de chaînes d'approvisionnement qui recourent à l'esclavage moderne et à la traite des personnes. Cowater s'assure que toutes les parties concernées dispensent des formations annuelles obligatoires de sensibilisation au Code et connaissent les politiques associées, notamment sur l'esclavage moderne et la traite des personnes.

# 9 Rapports

Les employés et sous-traitants de Cowater ont l'obligation de signaler toute violation présumée du Code de déontologie et d'éthique professionnelle, y compris sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, comme indiqué dans le Code.

Cowater s'engage à enquêter et à traiter toute préoccupation signalée concernant des violations de politiques, qu'elles concernent les employés et les sous-traitants, les organisations qui travaillent pour le compte de Cowater et/ou tout autre tiers ou chaîne d'approvisionnement, conformément aux lois applicables.

Dans le cadre de ses obligations de déclaration, Cowater est responsable de la mise à jour des Indicateurs clés de performance (ICP) concernant les politiques et procédures de lutte contre l'esclavage et la traite des personnes à l'échelle mondiale.